

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 25 janvier 2018
Commune de
PAULHAN N° 2018/01/05**

Date de la convocation	17 / 01 / 2018
	<u>Votes</u> : 24
Présents : 23	Pour : 22
Absents : 3	Contre : 0
Représentés : 1	Abstention : 02

L'an deux mille dix huit et le vingt cinq janvier,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, L'HOTE Valérie, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient Absents : MM. BORGNAT Géraldine, GASC Georges, WEHRMEIJER Patricia.

Procuration : - Mme GASPARD Chantal à Mr ALEIX Bertrand

Objet : Demande de subvention au titre du contrat de ruralité
Mise en valeur Notre Dame de Vertus

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux d'aménagement paysager autour de la chapelle Notre Dame des vertus.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20180125-2018-01-05-DE
Date de télétransmission : 31/01/2018
Date de réception préfecture : 31/01/2018

Il indique que le coût total est estimé à 103 191.00 € hors taxes (93 810.00 € de travaux et 9 381.00€ d'honoraires) et peut faire l'objet d'attribution d'aides financières. Ces travaux concernent l'aménagement des abords de Notre Dame des Vertus classée aux sites des monuments historique depuis 1987.

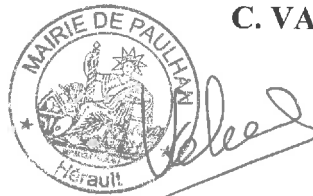
Il propose au Conseil Municipal, de solliciter au titre du contrat de ruralité une aide financière la plus élevée possible afin de pouvoir concrétiser cette réalisation.

Il soumet le plan de financement et demande au conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, par 22 voix Pour, 2 Abstentions.

- Adopte le programme de travaux d'aménagement paysagers autour de la chapelle Notre Dame des Vertus et son plan de financement pour un coût hors taxes de 103 191.00 €,
- Sollicite au titre du contrat de ruralité l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à apposer toute signature nécessaire au règlement de ce dossier.

Le Maire
C. VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20180125-2018-01-05-DE
Date de télétransmission : 31/01/2018
Date de réception préfecture : 31/01/2018